



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police et gendarmerie

Question écrite n° 36293

Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le redéploiement des forces de police et de gendarmerie. De source bien informée, il a appris qu'une réunion s'est tenue le 13 octobre au ministère de l'intérieur entre la direction de la police nationale et les organisations syndicales sur les suites à donner au rapport parlementaire Hiest et Carraz et au rapport du conseiller d'Etat Guy Fougier concernant le redéploiement des forces de police et de gendarmerie. Dans l'ordre du jour de cette réunion figure le projet de fermeture du commissariat de Vitry-le-François. Ce commissariat fait partie d'une liste qui mentionne six projets de fermeture alors qu'initialement quatre-vingt-quatorze fermetures avaient été envisagées. Alors que la mobilisation de la population vitryate avait été très forte en septembre dernier pour dénoncer ce projet de fermeture, la relance d'une telle idée risque une fois encore de renforcer le sentiment d'insécurité de nos concitoyens. Il lui demande donc de lui indiquer la position du Gouvernement sur cette importante question.

Texte de la réponse

Le schéma d'implantation des circonscriptions de sécurité publique résulte, pour l'essentiel, d'une loi du 23 avril 1941 et ne correspond plus nécessairement aux nouvelles données démographiques et socio-économiques, ni à l'état de la délinquance et de la criminalité. Le Gouvernement a donc envisagé - parmi d'autres moyens - de réorganiser territorialement les zones de compétence de la police et de la gendarmerie. La mission parlementaire Carraz-Hiest en date du mois d'avril 1998 et celle menée par le conseiller d'Etat Guy Fougier à la fin de la même année ont permis d'orienter la démarche vers une étude au cas par cas de chaque circonscription concernée, dans la plus grande concertation avec les élus et les personnels concernés. Six hypothèses de transfert, parmi lesquelles figure effectivement la circonscription de Vitry-le-François, sont actuellement soumises à une consultation approfondie des élus, des personnels et de leurs organisations représentatives. Le conseil municipal de Vitry-le-François a ainsi voté le 20 octobre dernier pour la fermeture du commissariat et le transfert de compétence du ressort territorial de la commune à la gendarmerie nationale, déjà bien implantée sur le site. Ceux de Vitry-en-Perthois et de Frignicourt ont également émis un vote favorable. Sur les cinq communes formant l'assise territoriale de la circonscription de sécurité publique de Vitry-le-François, trois - représentant une très large majorité de la population concernée - se sont donc prononcées en faveur de la prise en charge de cette circonscription par la gendarmerie nationale. Celle-ci, si le projet de transfert est mené à bien, fournira une prestation de sécurité équivalente à celle de la police nationale, selon son propre mode d'organisation. L'Etat assurant ainsi pleinement ses responsabilités régaliennes, il n'y a point de raison sérieuse de redouter une aggravation du sentiment d'insécurité des citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36293

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5995

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 217